

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE PRINCIPALE DE L'UNION AFRICAINE
SUR LES MESURES PRATIQUES POUR FAIRE TAIRE LES
ARMES EN AFRIQUE À L'HORIZON 2020
Doc. Assembly/AU/8(XXXI)**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil de paix et de sécurité sur la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020 ;
2. **RAPPELLE** la Déclaration solennelle du 50^{ème} Anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine (OUA/UA), adoptée le 25 mai 2013, à Addis-Abeba, dans laquelle la Conférence de l'Union s'est engagée à ne pas léguer le fardeau des guerres à la future génération d'Africains et s'est engagée à mettre fin à toutes les guerres en Afrique à l'horizon 2020, ainsi que la décision Assembly/AU/ Dec.630 (XXVIII) par laquelle la 28^{ème} Session ordinaire de la Conférence, tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, les 30 et 31 janvier 2017, a adopté, suite à sa soumission par le Conseil de paix et de sécurité (CPS), la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2020;
3. **EXPRIME SA PROFONDE PRÉOCCUPATION** face à la persistance de conflits anciens et au déclenchement de nouveaux conflits, ainsi qu'à la prolifération continue de menaces à la paix et à la sécurité en Afrique, en particulier le terrorisme et l'extrémisme violent. La Conférence **RÉITÈRE** qu'elle est disposée à mettre effectivement fin aux guerres et **RÉAFFIRME** sa détermination à prendre toutes les mesures nécessaires pour endiguer les causes sous-jacentes des conflits et des crises qui continuent de compromettre la transformation et le développement socio-économique du continent;
4. **SE FÉLICITE** des efforts déployés par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour promouvoir et faire avancer la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes et **ENCOURAGE** tous les États membres à poursuivre leur engagement à cette initiative pour un continent exempt de conflits. La Conférence **RÉITÈRE SON APPEL** aux Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux (CER/MR), aux organisations de la société civile, au secteur privé et à la communauté internationale toute entière à assurer qu'au-delà des slogans, ils contribuent collectivement et de manière pratique à la réalisation d'un continent exempt de conflit;

5. **FÉLICITE EN OUTRE** les Républiques de Zambie et du Zimbabwe, respectivement, d'avoir été les premiers États membres à soumettre leurs rapports écrits sur leurs efforts de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et **APPELLE** les autres États membres d'émuler cet exemple louable;

6. **ENCOURAGE** tous les États membres à continuer de faire preuve d'un engagement politique accru et plus ferme pour assurer la création des conditions requises, en particulier en prenant des mesures pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, afin de mettre fin aux guerres en Afrique. A cet égard, la Conférence **SOULIGNE** que la période restante avant le délai de 2020 pour faire taire les armes doit être mise à profit au maximum et efficacement par toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA;

7. **FÉLICITE** les CER/MR, en particulier le Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la soumission de leurs rapports et pour leurs efforts soutenus dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. La Conférence **FÉLICITE EN OUTRE** le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA) et l'Institut pour les études de paix et de sécurité (IPSS) pour avoir également fourni des mises à jour sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. À cet égard, la Conférence **APPELLE** ceux qui ne l'ont pas encore fait, à assurer qu'ils œuvrent à soumettre des rapports au CPS sur la Feuille de route principale de l'UA lors du Sommet de l'UA de février 2019. La Conférence **DEMANDE** à chaque CER/MR de nommer un Envoyé spécial pour la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA, en vue de stimuler et de compléter les efforts du Haut Représentant de l'UA pour faire taire les armes, afin d'accélérer la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA;

8. **APPROUVE** les efforts déployés par le CPS pour initier l'élaboration du projet de résolution sur Faire taire les armes en Afrique et pour les mesures prises, en particulier celles visant à les faire adopter par le Conseil de sécurité des Nations unies;

9. **APPELLE FERMEMENT** tous les États membres à commencer à planifier les activités pour célébrer le Mois d'amnistie en septembre 2018 en s'assurant que tous les citoyens sont informés de cet exercice. Dans ce contexte, la Conférence **APPELLE EN OUTRE** tous les États membres à vulgariser largement l'observation et l'exécution du Mois d'amnistie en Afrique, en vue de mobiliser les civils/citoyens pour qu'ils rendent volontairement les armes illégalement détenues et les inspirer des effets positifs dans la société. La Conférence **SALUE** le soutien apporté par la Commission de l'UA aux États membres dans la conduite d'activités au cours de l'observation du Mois d'amnistie en Afrique pour la collecte des armes illégalement détenues;

10. **APROUVE** la proposition du CPS d'inclure les études relatives à la paix en Afrique en vue de promouvoir la culture de la paix, de l'unité et de la tolérance parmi les communautés dans les programmes d'éducation nationale des États membres dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA pour faire taire les armes en Afrique. À cet égard, la Conférence **DEMANDE** à tous les États membres d'intégrer des études relatives à la paix dans leurs programmes d'éducation nationaux respectifs.
11. Dans le cadre des efforts pour endiguer les causes profondes des conflits, la Conférence **SOULIGNE L'IMPORTANCE** pour les États membres d'entreprendre des interventions ciblées pour prévenir les trafics transfrontaliers, y compris le renforcement de la coopération interétatique et de police communautaire, afin de lutter contre le mouvement des terroristes, le trafic des armes, la traite des êtres humains et le trafic de drogue, les flux financiers illicites et autres marchandises de contrebande qui contribuent à alimenter et à attiser les conflits en Afrique. La Conférence **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de capitaliser et de renforcer les mécanismes régionaux et internationaux existants de coopération policière et dans le domaine du renseignement, particulièrement à travers les services du Mécanisme africain de coopération policière (AFRIPOL). À cet égard, la Conférence **FÉLICITE** le gouvernement algérien pour le soutien apporté, notamment la formation à l'utilisation du Système de communication de la police africaine (AFSECOM) et la fourniture d'équipements de communication pour l'opérationnalisation de l'AFSECOM à tous les États membres ;
12. **FELICITE** la Commission pour ses efforts visant à accroître la coopération en matière de sécurité régionale et **SE FELICITE** de la mise en place de l'Unité de fusion et de liaison de l'Afrique de l'Est (EA-FLU) en Ouganda pour renforcer la capacité de lutte anti-terroriste en Afrique de l'Est, comme élément du Processus de Djibouti. A cet effet, la Conférence **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres du Processus de Djibouti aux fins de diligenter le déploiement de leurs officiers à l'EA-FLU;
12. **SOULIGNE LA NÉCESSITÉ** de mettre en place les mesures et les capacités requises pour gérer efficacement les arsenaux de toutes les institutions de sécurité armées, y compris la mise en place de cadres de comptabilité et de reddition de compte, le renforcement des structures physiques et l'amélioration de l'acquisition des armes et des pratiques d'élimination pour prévenir l'accumulation excessive des armes;
13. **ENCOURAGE** tous les États membres à promouvoir le désarmement des civils en luttant contre les divers facteurs, que sont, en particulier la pauvreté, l'exclusion, la marginalisation, le chômage et l'insécurité qui motivent la demande de possession et d'utilisation des armes parmi les civils, conformément au Mois d'amnistie en Afrique. A cet égard, la Conférence **EXHORTE** tous les États membres à envisager un ensemble d'interventions, y compris les projets de

- création d'emplois, l'atténuation du changement climatique, le renforcement des mécanismes traditionnels de justice et de réconciliation, l'offre d'alternatives économiques aux activités criminelles et la transformation des valeurs culturelles qui prônent la violence. La Conférence **SOULIGNE L'IMPORTANCE** de la poursuite des efforts pour effectivement mettre en œuvre des interventions efficaces et nationales de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) dans le cadre des efforts de stabilisation et de développement post-conflit ;
15. **SOULIGNE** qu'il est impératif et absolu pour les États membres de renforcer la diplomatie préventive et la prévention des conflits dans les efforts visant à faire taire les armes et à promouvoir la paix et la sécurité sur le continent;
 16. **SOULIGNE** l'importance de la participation des femmes et des jeunes au cycle intégral du processus de paix sur le continent en vue d'assurer que les besoins des femmes et des jeunes sont pris en compte dans la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA. La Conférence **SE FÉLICITE** de la validation du Cadre continental de résultats pour le suivi et l'élaboration de rapports sur l'Agenda des femmes, de la paix et de la sécurité en Afrique par les États membres et les Communautés économiques régionales (CER/EM), qui ont déjà mis en place des plans d'action nationaux et régionaux, comme outils de renforcement de la réalisation, par les États membres et autres parties prenantes, des engagements sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique et pour le règlement des questions d'impunité ;
 17. **APPELLE** tous les États membres à soumettre des rapports au CPS, à travers la Commission de l'UA, sur la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et d'accorder l'attention requise aux cinq aspects clefs, tels que contenus dans la Feuille de route principale de l'UA, à savoir les aspects politiques, économiques, sociaux, environnementaux et juridiques, en vue de permettre à l'Afrique et à ses peuples de voir les tendances actuelles dans le processus de mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA et de surmonter rapidement les lacunes chaque fois et là où elles apparaissent.